



LE COLLECTIF REGIONAL

ESCRIME CENTRE VAL DE LOIRE

Préambule

La pratique sportive d'accès vers le haut niveau s'inscrit sur le long terme. Elle nécessite une formation progressive amenant le compétiteur – dans le sens large du terme- à une accession progressive et à une appropriation d'un projet sportif partagé entre sa famille, ses enseignants et ses propres ambitions (sportifs et de vie).

Ce parcours sportif, valorisé par les performances obtenues, implique des contraintes conséquentes (scolarité, déplacements, entraînement, équipement, compétitions....).

C'est pourquoi la ligue de la Région Centre-Val de Loire souhaite valoriser ses sportifs et ses arbitres régionaux à fort potentiel. Référence d'une pratique régionale fixée vers le Haut Niveau.

Définition:

Le «Collectif Régional» correspond à l'identification de l'ensemble des sportifs -à concurrence de 8 places maximum par catégorie et par arme- de la catégorie M15 à Séniors et des arbitres à fort potentiel.

Elle s'inscrit dans une démarche régionale de **valorisation des performances** et **d'une liaison** favorisant **l'accession** vers une pratique de haut niveau (listes ministérielles).

Publics:

Tout licencié régional de la catégorie M15 à Séniors remplissant les conditions d'attribution.

- Pour les compétiteurs:
 - Catégories: de la catégorie M15 à Séniors,
 - Armes: aux 6 armes,
- Pour les arbitres:
 - Être arbitre régional dans son arme depuis au moins une saison complète,
 - Avoir une activité arbitrale sur les 2 dernières saisons sportives,

Objectifs:

- Identifier un niveau de compétences et de performances sportives régionales,
- Valoriser le travail de formation des clubs,
- Inciter une pratique compétitive régulière,
- Optimiser le travail de perfectionnement mis en place par l'Équipe Technique Régionale,

Contact : Ligue d'escrime de la région centre val de Loire



Conditions:

Critères généraux:

- Être licencié dans un club de la région centre val de Loire,
- Participer aux épreuves régionales dont le championnat régional de sa catégorie,
- Participer aux Masters régionaux,
- Participer aux stages et regroupements régionaux,
- Sur proposition motivée de la commission d'armes ou d'arbitrage,

Critère «compétiteur»:

- Être, au minimum, dans les 4 premiers du classement régional de sa catégorie à l'issue de la saison sportive,
- Être champion régional de sa catégorie,
- Être le vainqueur du classement régional de sa catégorie à l'issue de la saison,
- Être le vainqueur des Masters régionaux à l'issue de la saison,
- Être identifié au titre du classement national de sa catégorie :
 - M15: dans les 50 premiers du classement national,
 - M17 et M20: dans les 50 premiers du classement national,
 - Sénior: dans les 64 premiers du classement national,

Critères «Arbitrage»:

- Arbitrer le championnat de ligue et les «Masters» sur une même saison,
- Participer aux stages et regroupements régionaux,

Durée: l'inscription sur la liste «**Collectif Régional**» a une durée de **1 saison sportive**.

Formalisation:

Le « **Collectif Régional** » se formalise par l'édition, en début de chaque saison, d'**une liste de 6 noms** issus, au minimum, des 8 premiers du classement régional de la catégorie et de l'arme (de M15 à Séniors et arbitres régionaux).

Dans le cas d'une identification dans la catégorie supérieure, les athlètes apparaîtront une seule fois sur la liste.

La commission d'armes ou d'arbitrage dispose de 2 places supplémentaires par catégorie et par arme.

un athlète ou arbitre ne peut apparaître qu'une seule fois dans la liste.

La liste portant sur les compétiteurs est établie et éditée par chaque commission d'armes au regard des critères définis.

La liste portant sur les arbitres régionaux et nationaux est établie et éditée par la commission régionale d'arbitrage au regard des critères définis.

À chaque début de saison, ces listes, proposées par les commissions, sont validées par le comité directeur.

Mise en œuvre: à compter de Septembre 2017.